



Compagnie
Française
de Contrôle
& d'Expertise

Société par Actions Simplifiée
IN EXTENO PROVENCE
ALPES COTE D'AZUR

Rue de la carrière de Bachasson
13 570 MEYREUIL

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'augmentation du capital avec suppression du
droit préférentiel de souscription**

[Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2025
Résolutions n°1 et 2]

112 bis, rue Cardinet - 75017 PARIS - Tél. : 01 40 53 39 80
S.A. au capital de 37 000 €

RCS Paris B 602 006 116 - Code NAF 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR 95602006116
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

[Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2025 – Résolutions n°1 et 2]

Société par actions Simplifiée
IN EXTENSO PROVENCE
ALPES COTE D'AZUR
Rue de la carrière de Bachasson
13570 AIX EN PROVENCE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 52 695 euros réservée à la société DE MALEFETTE ISABELLE SARL (anciennement dénommée PAYE PRECISION PLUS) dont le siège social est situé au 23 Avenue Charles de Gaulle à VENTABREN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Antibes, sous le numéro 528 045 578, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 3 513 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 15 euros assortie d'une prime d'émission unitaire de 87,47 euros.

Il appartient au président d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du Président sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;

.../...

IN EXTEndo PROvENCE ALPES COTE D'AZUR SAS

Rapport du CAC sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
AGE du 25 juin 2025 – Résolutions n°1 et 2

- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire sous la responsabilité du Président au 31/12/2024, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Cette situation financière intermédiaire a fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elle a été établie selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière intermédiaire et données dans le rapport du Président ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Paris, le 24 juin 2025

**Compagnie Française
de Contrôle et d'Expertise
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Jean Baptiste HERVET
Commissaire aux comptes